

PRESTATIONS	MODALITES DE RESERVATION	MODALITES D'ANNULATION	MAJORATION EN CAS DE NON RESERVATION
Accueil du matin (maternelle et élémentaire)	PAS D'INSCRIPTION EN LIGNE (pointage à la présence)		
Pause méridienne scolaire (11h30-13h15 ou 11h45-13h30 selon les écoles) Pause méridienne vacances Pause méridienne du mercredi	Inscription via le portail famille Ou en se rendant à la Maison de la Famille AU MOINS 2 JOURS PLEINS AVANT LA DATE DE PRESENCE (Ex: pour le mercredi, réserver au plus tard le dimanche)	Annulation via le portail famille Ou en se rendant à la Maison de la Famille AU MOINS 2 JOURS PLEINS AVANT LA DATE D'ABSENCE (Ex: pour le mercredi, annuler au plus tard le dimanche)	25%
Garderie élémentaire (16h30-17h00) (enfant qui ne fréquente ni l'étude et ni l'atelier du soir) Accueil du soir maternelle Accueil du soir en "septembre" pour les élémentaires	Inscription via le portail famille, Ou en se rendant à la Maison de la Famille AU MOINS 2 JOURS PLEINS AVANT LA DATE DE PRESENCE (Ex: pour le mardi, réserver au plus tard le samedi)	Annulation via le portail famille Ou en se rendant à la Maison de la Famille AU MOINS 2 JOURS PLEINS AVANT LA DATE D'ABSENCE (Ex: pour le mardi, annuler au plus tard le samedi)	50%
Ateliers du soir en élémentaire (par trimestre, à partir d'octobre)	Inscription via le portail famille, Ou en se rendant à la Maison de la Famille AU MOINS 2 JOURS PLEINS AVANT LE DEBUT DES ATELIERS Au-delà, jusqu'à 20 jours après le début, inscription avec majoration de 50%	Annulation via le portail famille, Ou en se rendant à la Maison de la Famille AU MOINS 2 JOURS PLEINS AVANT LE DEBUT DES ATELIERS	50%
Etude Après étude	Inscription via le portail famille, Ou en se rendant à la Maison de la Famille AU MOINS 2 JOURS PLEINS AVANT LA DATE DE PRESENCE (Ex: pour le mardi, réserver au plus tard le samedi)	Annulation via le portail famille Ou en se rendant à la Maison de la Famille AU MOINS 2 JOURS PLEINS AVANT LA DATE D'ABSENCE (Ex: pour le mardi, annuler au plus tard le samedi)	50%
Club de loisirs mercredi	Inscription via le portail famille, Ou en se rendant à la Maison de la Famille AU MOINS 2 JOURS PLEINS AVANT LA DATE DE PRESENCE (Ex: pour le mercredi, réserver au plus tard le dimanche)	Annulation via le portail famille Ou en se rendant à la Maison de la Famille AU MOINS 2 JOURS PLEINS AVANT LA DATE D'ABSENCE (Ex: pour le mercredi, annuler au plus tard le dimanche)	50%
Club de loisirs vacances	Inscription via le portail famille, Ou en se rendant à la Maison de la Famille DURANT LA PERIODE DE RESERVATION Au-delà de la période de réservation possibilité de s'inscrire jusqu'à 14 jours avant le premier jour des vacances, avec majoration du tarif de 50%	Annulation via le portail famille, Ou en se rendant à la Maison de la Famille JUSQU'À LA FIN DE LA PERIODE DE RESERVATION MAJOREE soit 14 jours avant le premier jour des vacances	50%

Pour rappel, toute absence d'un enfant n'ayant pu faire l'objet d'une annulation ne sera pas facturée dans les cas suivants :

- envoi d'un certificat médical,
- copie du mot des parents dans le cahier de correspondance,
- copie du mot de l'enseignant si l'absence est de son fait.

} Dans les 15 jours de l'absence.